



eau
seine
NORMANDIE

Agence de l'eau

APPEL A PROJETS

Gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements

L'Agence de l'eau Seine-Normandie lance la 2^{ème} édition d'un appel à projets pour que **l'urbanisation ne rime plus avec l'imperméabilisation des sols.**

2 MILLIONS D'EUROS

POUR VALORISER UNE GESTION
INTEGREE DES EAUX DE PLUIE

Qui peut répondre ?

- Les collectivités (commune, communauté de communes, établissement de coopération intercommunale, ...)
- Les acteurs des filières économiques (promoteur ou aménageur public ou privé, chambre de commerce et d'industrie, industriel, activités de commerce et de service, organisme d'habitations à loyer modéré, ...)

Quelles opérations sont soutenues ?

- des aménagements urbains émergents
- de la communication portant sur des aménagements réalisés

Sur quels critères d'éligibilité ?

- Infiltration des pluies courantes
- Aménagements à ciel ouvert
- Préservation de zones humides
- Implantation hors zone imperméabilisée des zones U des PLU et des POS, hors zone inondable et hors zone d'expansion de crues
- Surface aménagée de plus de 2 500 m²

Pour lutter contre la dégradation des cours d'eau et des milieux naturels, un **changement de pratiques en matière d'urbanisation et d'assainissement est nécessaire.**

Gérer les eaux de pluie au plus près de là où elles tombent dans les aménagements a de nombreux intérêts : développement de la **biodiversité, amélioration du cadre de vie, renaturation de la ville, lutte contre les îlots de chaleur**, etc.

L'appel à projets vise à inciter les maîtres d'ouvrages **publics et privés** à concevoir des aménagements qui **limitent au maximum la collecte des volumes d'eaux de ruissellement** lors de **pluies courantes** et qui **réduisent les émissions de polluants** à la source.

Des techniques alternatives existent pour concevoir la ville de demain : noue et toiture végétalisées, parking enherbé, espace vert en creux, chaussée et parking en revêtements poreux, ...



Sur quels critères de sélection ?

Les dossiers seront évalués sur la base :

- des orientations décrites dans le document « Outils de bonne gestion des eaux de ruissellement en zone urbaine » (AESN-CU-LEESU, 2013) téléchargeable sur le site de l'Agence
- de critères techniques, de cohérence du projet et de gouvernance.

L'ensemble des conditions, des critères d'éligibilités et de sélection est défini dans le cahier des charges.

Quel financement ?

L'aide sera sous forme de forfait. Ce forfait pourra être minoré pour tenir compte de l'encadrement communautaire des aides pour les acteurs économiques ou pour respecter le plafonnement à 80% du total des aides publiques d'investissement pour les collectivités territoriales.

→ Pour les aménagements urbains émergents :

Une aide forfaitaire de **75 000 €/ha de surface totale du projet**. L'aide est **plafonnée à 300 000 €** par projet.

→ Pour la communication sur des aménagements réalisés :

Un **forfait de 20 000 €** pour soutenir le plan de communication (prestations de communication, ressources internes mobilisées).

Comment transmettre votre candidature ?

Les dossiers devront être transmis à l'Agence de l'eau Seine-Normandie :

Sous format papier :

A la DIRECTION TERRITORIALE dont vous dépendez (adresses ci-dessous) en rappelant la référence « AAP GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE »

Et

Sous format électronique :

contactAAP-Pluvial@aesn.fr

Contacts pour le dépôt des dossiers en DIRECTION TERRITORIALE

Rivières d'Ile-de-France (départements : 77-78-91-95)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. 01 41 20 17 29

Paris et Petite Couronne (départements : 75-92-93-94)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. 01 41 20 18 05

Seine-Amont (départements : 10-21-45-58-89)

18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. 03 86 83 16 50

Vallées de Marne (départements : 51-52-55)

30-32, Chaussée du Port
51035 Chalons en Champagne cedex
Tél. 03 26 66 25 75

Vallées d'Oise (départements : 02-08-60)

2, rue du Docteur Guérin - ZAC de l'Université
60200 Compiègne
Tél. 03 44 30 41 00

Bocages-Normands (départements : 14-50-61)

1 rue de la Pompe - BP 70087
14203 Hérouville St Clair cedex
Tél. 02 31 46 20 20

Seine-Aval (départements : 27-28-76-80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. 02 35 63 61 30

